

# VOCATION SECOURS

MAGAZINE D'INFORMATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

AOÛT 2019

N° 49



## INNOVATIONS ET PROJETS

Une nouvelle embarcation  
pour le secours en mer

## ORGANISATION FONCTIONNELLE

Un nouveau règlement opérationnel entre en vigueur

## SANTE

Une unité opérationnelle de soutien psychologique  
à l'attention des sapeurs-pompiers



**SAPEURS  
POMPIERS**  
Ille & Vilaine



édito



A compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, l'organisation du SDIS évolue : ajustement du découpage territorial, adaptation des missions dévolues aux groupements. Elle répondra aux nouveaux enjeux de maîtrise des missions de secours à personne, de maintien de la qualité des délais de réponse et d'amélioration de la qualité des secours.

Maîtriser avec encore plus d'efficacité l'activité opérationnelle du SDIS 35, c'est également l'objet de la convention signée le 14 mai dernier entre le SDIS et le CHU de Rennes, qui fait de la régulation médicale un pilier de l'organisation des secours à personnes. Face à une demande d'interventions en forte croissance depuis dix ans, cette convention permet d'optimiser les moyens du SDIS 35 et du SAMU 35.

Cette rentrée verra également la mise en œuvre progressive du nouveau règlement opérationnel 2019-2021. Les potentiels opérationnels journaliers seront désormais déterminés par bassin de risque courant, prenant ainsi en compte la coopération entre centres. En outre, l'organisation du commandement opérationnel est modifiée : une nouvelle organisation géographique est opérée, qui se traduit par la création de 19 secteurs opérationnels de chefs de groupes.

Parallèlement à ces réorganisations opérationnelles, une Unité opérationnelle de soutien psychologique vient d'être créée, dans le cadre du plan d'action du SDIS destiné à améliorer la Santé qualité de vie en service (SQVS). Cette unité a été mise en place le 1<sup>er</sup> mai dernier, pour accompagner les sapeurs-pompiers confrontés à des situations éprouvantes dans l'exercice de leurs missions.

Par ailleurs, en ce début d'été, période particulièrement chargée sur la zone littorale, je suis heureux de vous annoncer la livraison d'un nouveau Bateau Léger de Sauvetage Plongeur au CIS de St-Malo. Les équipements de cette nouvelle embarcation permettront de mieux garantir la sécurité des intervenants.

Je veux finalement saluer le travail de l'équipe de sauveteurs côtiers qui, conjointement avec les sapeurs-pompiers du Finistère, a élaboré une nouvelle technique d'intervention pour secourir les personnes enlisées dans les sables mouvants. Les spécialistes du sauvetage côtier innoveront en testant une nouvelle procédure de « désensablement », permettant de dégager beaucoup plus rapidement les personnes à secourir : de nombreux drames seront ainsi évités sur nos côtes dès cet été.

Ces récentes avancées illustrent une fois de plus l'attention permanente apportée aux missions de secours dévolues au SDIS.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

**Jean-Luc Chenut**

*Président du Conseil départemental  
Président du Conseil d'administration du SDIS*

## SOMMAIRE



- 3 ■ AGENDA
- 4-7 ■ ACTUALITÉS
- 8-9 ■ ORGANISATION FONCTIONNELLE  
Un nouveau règlement opérationnel entre en vigueur
- 10-12 ■ ORGANISATION TERRITORIALE  
L'organisation du SDIS évolue
- 13-20 ■ INNOVATIONS ET PROJETS  
Les sauveteurs côtiers innoveront avec deux nouvelles techniques de sauvetage  
Une nouvelle embarcation pour le secours en mer
- 21-25 ■ INTERVENTIONS
- 26-27 ■ SANTE /BIEN-ETRE AU TRAVAIL  
Le bien-être au travail au cœur des attentions au sein du SDIS
- 28-31 ■ IMMOBILIER  
Le chantier de la future Direction s'achève
- 32-33 ■ INFOS DES SERVICES
- 34-35 ■ CIS PRES DE CHEZ VOUS

RETROUVEZ-NOUS SUR |     SDIS 35 - Officiel

**VOCATION SECOURS** est le magazine du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine [www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

Directeur de la publication : Jean-Luc Chenut, président du Conseil d'administration du SDIS ■ Directeur de la rédaction : colonel Éric Candas, directeur départemental ■ Rédactrice en chef : Estelle Melki, responsable communication ■ Ont contribué à ce numéro : Patrice Fénéon, Thierry Bonnier, Erwan Cloarec, David Godin, Jean-François Rault, Martin Boutier, Jacques Bellebeau, Régis Lécrivain, Hervé Bertel, Dimitri Cahagnon, Matthieu Guillet, Emmanuel Huguet, Sébastien Odic, Marie Colliot, Marion Vernhes et Stéphane Hubert (Conseil départemental). ■ Photos : Cellule photo-vidéo SDIS 35 - Réalisation graphique : Service Communication SDIS35 ■ Numéro : N°49 / Impression : Imp. IOV Communication - Tirage : 4300 exemplaires / N° ISSN : 1957-407X - Dépôt légal : à parution ■ Vocation Secours est imprimé sur un papier FSC qui garantit la gestion responsable des forêts, ainsi que la consommation responsable du bois et de ses produits dérivés. Plus d'infos sur [www.fsc.org](http://www.fsc.org)

## Ça s'est passé près de chez vous...

### 1 4 mai : Passation de commandement à Gahard

L'adjudant-chef Franck Lemonnier succède au lieutenant Claude Dardenne en tant que chef de centre. Claude Dardenne occupait la fonction depuis 22 ans ; il cesse désormais son activité. Nous le remercions pour ces années passées au service des sapeurs-pompiers de Gahard et souhaitons une belle réussite à son successeur !

### 2 17 mai : Prise de commandement à Louvigné-de-Bais

L'adjudant-chef Benoît Deniard, SPV depuis 24 ans, a officiellement pris le commandement du centre. Nous lui souhaitons un beau succès dans ses nouvelles fonctions.

### 3 24 mai : Prise de commandement à Pipriac

La lieutenant Françoise Bertin, SPV au sein du CIS depuis 23 ans, a officiellement pris le commandement. Nous félicitons Françoise Bertin qui devient ainsi la 3<sup>ème</sup> femme à occuper cette fonction à responsabilité au sein du SDIS d'Ille-et-Vilaine.

### 4 15 juin : Journée nationale des sapeurs-pompiers à Hédé-Bazouges

La traditionnelle cérémonie de la journée nationale des sapeurs-pompiers a rassemblé près de 250 sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques réunis place du Château à Hédé-Bazouges. Un temps fort pour l'établissement destiné à mettre à l'honneur la corporation.

### 5 28 juin : Passation de commandement à Gévezé

Le lieutenant David Rué succède au lieutenant Pascal Barbier en tant que chef de centre de Gévezé. Nous remercions Pascal Barbier pour son implication et sa disponibilité durant les 13 années pour lesquelles il a occupé la fonction de chef de centre. Il reste engagé et continuera à œuvrer dans les effectifs du CIS.

### 6 4 juillet : Passation de commandement à Dol-de-Bretagne

Le lieutenant Pascal Gautier fait valoir ses droits à la retraite. Le lieutenant Sébastien Cauet lui succède en tant que chef de centre à Dol-de-Bretagne. Nous souhaitons une belle continuation à Pascal Gautier et formulons tous nos vœux de réussite à son successeur !



### ↳ Les événements à venir...

13 septembre à 18h30 : Inauguration du nouveau centre d'incendie et de secours de Vern-sur-Seiche

19 octobre à 11h : Passation de commandement à Romillé

26 octobre à 11h : Passation de commandement à Servon-sur-Vilaine

# Hommage aux sapeurs-pompiers à l'occasion de la journée nationale

C'est sur la place du Château d'Hédé-Bazouges que se sont réunis les personnels du SDIS pour la traditionnelle journée nationale des sapeurs-pompiers. Moment hautement symbolique, la cérémonie a rassemblé près de 250 sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques.

La cérémonie de la journée nationale des sapeurs-pompiers a permis de rendre hommage aux 7 sapeurs-pompiers de France décédés en service au cours de l'année.

## Mise à l'honneur pour les personnels civils et sapeurs-pompiers

Elle a également été l'occasion de saluer le travail accompli par les personnels et de mettre à l'honneur les personnes civiles et sapeurs-pompiers pour leur engagement ou leur courage et leur dévouement au cours de l'année écoulée.

**Une médaille de la sécurité intérieure, échelon bronze, a été décernée au commandant Philippe BOUIN (Direction des territoires et de la logistique)**

Philippe Bouin a toujours fait preuve d'une implication remarquable pour le Service. Son appétence à exercer des responsabilités a été vite remarquée. Il a ainsi œuvré en tant que chef de centre volontaire à Dol-de-Bretagne pour la restructuration du centre de secours, puis à Montfort-sur-Meu où il a aussi exercé la fonction de commandant de l'unité territoriale impliquant la coordination de 12 centres de secours. Son action a également permis le développement des formations feux de forêt, et la mise en place de sections de jeunes sapeurs-pompiers sur le secteur de Montfort-sur-Meu. Philippe Bouin n'a jamais hésité à adapter son organisation personnelle et professionnelle



pour répondre aux besoins du service. Il exerce par ailleurs en qualité d'administrateur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers depuis 5 ans. Cette médaille de la sécurité intérieure, échelon bronze, est une pleine reconnaissance de son engagement durant toutes ces années.

**Une médaille de bronze pour acte de courage et dévouement a été officiellement remise pour le comportement exemplaire dont a fait preuve l'adjudant-chef Emmanuel HUGUET (CIS Saint-Malo) au cours d'une intervention.**

Le 4 décembre 2018, il est intervenu en qualité de plongeur lors du naufrage d'un chalutier à proximité du Grand Léjon dans les Côtes d'Armor. Il a activement participé aux recherches du bateau en collaboration avec deux sapeurs-pompiers plongeurs du SDIS 22. Les techniques employées lui ont permis de localiser précisément l'épave sur une zone à 46 mètres de profondeur, de retrouver le marin disparu, et d'effectuer sa remontée avec l'aide de votre binôme.



Pour son action et les qualités démontrées au cours de cette intervention particulièrement éprouvante et délicate, Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine lui a décerné une médaille de bronze pour acte de courage et dévouement.

Deux lettres de félicitations du directeur départemental ont été attribuées à :

#### Madame Sarah CONAND

Le 30 décembre 2018, les sapeurs-pompiers sont intervenus à l'Hôtel Kyriad, place de la Gare à Rennes, afin de porter secours à une personne qui menaçait de se jeter dans le vide depuis la toiture. Employée dans cet établissement, Sarah Conand a assisté les sapeurs-pompiers durant près de 2 heures afin de nouer le dialogue avec cette personne anglophone. Pour son sang-froid et son accompagnement qui a sans aucun doute contribué à éviter qu'un drame ne se produise, le colonel Eric Candas, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, lui a décerné une lettre de félicitations.



#### Caporal-chef Simon PARDON - CTA-CODIS

Le 20 février 2019, il était opérateur lorsque le CTA-CODIS a reçu l'appel d'une victime envasée sur l'estran, situé sur la commune d'Hirel.

Il a effectué sans délai le lien avec le Cross-Corsen qui a déclenché l'hélicoptère de la Marine Nationale et engagé un sauveteur hélitreuillé afin de venir en aide à cette personne. Durant toute

la durée de l'intervention, il a guidé les secours afin de localiser la victime et maintenu également le contact avec elle pour la rassurer. Pour ses qualités professionnelles très appréciées dans la gestion de cette intervention et qui ont permis de soustraire la victime d'un danger imminent, le colonel Eric Candas, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine lui a décerné une lettre de félicitations.



## La remise officielle du casque, un moment symbolique pour les nouvelles recrues



La cérémonie a également permis, pour 24 sapeurs-pompiers nouvellement recrutés, d'officialiser la remise de leur casque, symbole de leur entrée dans la profession : 14 sapeurs-pompiers professionnels, lauréats du concours de caporal, et qui ont suivi avec succès leur formation d'intégration et 10 sapeurs-pompiers volontaires représentant les 297 SPV formés en 2018 et désormais opérationnels. Nous leur souhaitons une belle intégration dans les centres d'incendie et de secours du département.



## La finale départementale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers réunit 206 athlètes réunis à Janzé

Samedi 27 avril, des représentants de 26 centres d'incendie et de secours et de 7 sections de jeunes sapeurs-pompiers du département étaient au rendez-vous à Janzé pour la traditionnelle finale départementale du parcours sportif et des épreuves athlétiques sapeurs-pompiers.

206 participants étaient inscrits et ont pu s'affronter dans les différentes disciplines sportives : parcours sportif, lancer de poids, saut en hauteur, grimper de corde, vitesse et

semi-fond. Cette journée sportive s'est achevée par la remise de récompenses décernées à titre collectif, lors de la cérémonie de clôture.

3 trophées ont été remis aux sections de jeunes sapeurs-pompiers ayant obtenu le plus grand nombre de 1ères places, toutes épreuves confondues :

- Les sections JSP Centre de formation départemental (1<sup>ère</sup> du classement), JSP Pays de Liffré (2<sup>ème</sup> du classement) et JSP Rance Rive Gauche (3<sup>ème</sup> du classement).

**3 trophées ont été également remis aux CIS ayant obtenu le plus grand nombre de premières places, toutes épreuves confondues :**

- Les sapeurs-pompiers professionnels, qui étaient en formation d'intégration à l'école départementale (FI SPP) remportent la première place, le CIS Montfort-sur-Meu se classe à la 2<sup>ème</sup> place et le CIS Janzé termine à la 3<sup>ème</sup> place.

**La compétition proposait également cette année deux nouveaux challenges à réaliser en équipe :**

- **Un challenge au parcours sportif sapeur-pompier à réaliser à 3 :** il a été remporté par les sapeurs-pompiers professionnels en formation d'intégration (FI SPP), en cumulant les 3 temps obtenus par les seniors hommes
- **Un relais 4 X 100 m proposé aux JSP,** remporté par la section JSP de Brocéliande.

**Bravo à tous les athlètes, aux organisateurs et aux encadrants qui ont participé à la réussite de cette belle journée sportive !**



## 24 podiums remportés par l'Ille-et-Vilaine à la finale zonale du Grand-Ouest !

Samedi 18 mai 2019, 61 athlètes sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine ont fait le déplacement jusqu'à Laval (53) pour participer à la finale du Grand-Ouest du parcours sportif et des épreuves athlétiques.

Ils nous ont offert de belles performances avec 24 podiums individuels (8 médailles d'or, 9 médailles d'argent et 7 médailles de bronze) et 7 en classement général (2 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 4 médailles de bronze). La forte motivation de ces athlètes a également permis au SDIS 35 de remporter la 3<sup>ème</sup> place du Challenge du nombre !



Les bons résultats enregistrés tout au long de la journée témoignent du haut niveau de nos athlètes.

14 sportifs se qualifient ainsi pour la compétition nationale qui aura lieu le 22 juin prochain à Argentan (61). Parmi eux, 8 ont eu le privilège de remporter le titre de champion zonal !

**Bravo à tous pour ces beaux résultats !**

## L'Ille-et-Vilaine remporte 3 titres à la finale nationale !

Samedi 22 juin, les 13 finalistes d'Ille-et-Vilaine qualifiés pour la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques sapeurs-pompiers s'étaient donnés rendez-vous à Argentan (61) pour une nouvelle journée de compétition.



Nous pouvons féliciter les athlètes qui ont enregistré cette année encore de très belles performances de :

- **Constance Orain** (section JSP Brocéliande) remporte le titre de Championne de France du 800 mètres en catégorie cadettes (elles s'étaient déjà classée vice-championne de France en catégorie minime l'an dernier au 500 m !)
- **Jordan Joliet** (CIS Rennes Le Blosne), termine 3<sup>ème</sup> de la catégorie seniors au 1000m
- **Gwendal Hilary** (section JSP Liffré), accède à la 3<sup>ème</sup> place du podium pour le 800m en catégorie cadets

**Un grand bravo à tous les athlètes qui ont représenté notre département et toutes nos félicitations à ces trois champions !**



# Un nouveau règlement opérationnel entre en vigueur

C'est le fruit d'un travail mené au sein d'un groupe projet durant 18 mois qui vient d'aboutir. Le règlement opérationnel qui fixe les grands principes de l'organisation opérationnelle vient d'être validée par le Conseil d'administration du SDIS.

Il a été approuvé par la Préfète le 13 juillet dernier.

Quels en sont les grandes orientations ?

Le point sur les évolutions attendues.



Engagé depuis novembre 2017, le règlement opérationnel est un projet majeur qui a été conduit par le SDIS. Il définit la mise en œuvre des orientations du SDACR qui a été approuvé par la Préfète en décembre 2016. Ce document précise les principes et les règles de la mise en œuvre opérationnelle en matière d'organisation et de distribution des secours au niveau du territoire départemental. Trois groupes de travail ont participé à la réflexion et ont consacré au total 687 heures de travail pour aboutir à la rédaction de ce nouveau règlement opérationnel.

## Les orientations du nouveau règlement opérationnel

**1. Définir un potentiel opérationnel journalier (POJ) par bassin de risque courant (et non plus par CIS) en prenant en compte l'activité opérationnelle réalisée le jour, comme la nuit.**

Les potentiels opérationnels journaliers (POJ) déterminés dans le précédent règlement opérationnel (2011) fixait un total de 575 agents mobilisables le jour et 627 la nuit : un objectif était déterminé pour chacun des CIS. Désormais, les POJ sont déterminés par bassin de risque courant et intègrent la notion de coopération de centres et la baisse de l'activité la nuit.

Le nouveau règlement opérationnel prend ainsi en compte la réalité des coopérations de centres dans la détermination des POJ, pour permettre d'équilibrer la charge opérationnelle sur 2 voire 3 CIS couvrant un même territoire.

Le travail mené au sein du groupe de travail consacré à la détermination des POJ a ainsi conduit à analyser l'activité opérationnelle sur les 70 bassins de risques, et à évaluer l'activité réalisée à la fois le jour et la nuit.

**2. Faire en sorte que le règlement opérationnel intègre les possibilités du nouveau système de traitement de l'alerte comme la mise en œuvre de l'effectif complété, c'est-à-dire l'armement d'un engin par des personnels issus de CIS voisins à l'arrivée sur l'intervention.**

Là encore, la notion de coopération entre plusieurs CIS est prise en compte, mais pas seulement. Il s'agit ainsi de prévoir la possibilité de compléter l'effectif à l'arrivée sur intervention pour l'incendie notamment pour les engins incendies sur l'ensemble du territoire.

**3. Faire évoluer l'organisation du commandement opérationnel**

Le SDACR approuvé en décembre 2016 fixe un objectif d'organisation des chefs de groupe à 30 minutes (contre 20 minutes dans le précédent SDACR) sur l'ensemble du département. Ce nouveau délai a permis une définition de secteurs opérationnels de chefs de groupe.

**19 secteurs opérationnels de chefs de groupe sont ainsi créés** à partir d'une nouvelle sectorisation géographique. L'objectif est de favoriser au mieux la connaissance du territoire des chefs de groupe, avec la possibilité pour les chefs de groupe de s'organiser pour prévoir la permanence.



#### 4. Conforter l'organisation de la chaîne santé avec trois niveaux d'engagement

- ▶ L'engagement VLS de niveau 1 avec la possibilité de participer aux missions de soins d'urgence et désormais de soutien sanitaire sur opération. 14 VLS de niveau 1 permettent d'assurer une bonne couverture opérationnelle du territoire pour réaliser ces missions.
- ▶ L'engagement VLS niveau 2 grâce à 4 VLS niveau 2 situées à Rennes, Bain-de-Bretagne, Fougères et Redon
- ▶ L'engagement VLOS qui permet désormais le déclenchement du médecin coordonnateur départemental (MCD), nouvelle dénomination qui vient remplacer celle de DSM ou Directeur des Secours Médicaux.

### Le règlement opérationnel : un document qui fixe un cadre général d'organisation opérationnelle en offrant une souplesse de fonctionnement

Le règlement opérationnel se présente en un document synthétique qui fixe les grands principes de l'organisation opérationnelle du SDIS. Six annexes le complètent. Elles concernent :

- ▶ **Le classement des 86 CIS** selon une catégorisation en Centres de Secours Principaux (CSP), Centres de Secours (CS) et Centres de Première Intervention (CPI).
- ▶ **Les potentiels opérationnels journaliers** (POJ) par bassin de risque courant
- ▶ **Les armements minimum par bassin de risque courant pour assurer la triple réponse opérationnelle** (incendie, secours à personne et opérations diverses)
- ▶ **La constitution de l'armement des engins en mode normal et en mode dégradé**
- ▶ **La réponse opérationnelle par type de mission** qui définit un engagement réflexe de moyen en fonction de la nature de la mission
- ▶ **Le plan de continuité d'activité** (PCA) qui détermine un cadre général d'actions pour permettre au SDIS de s'adapter quand son fonctionnement normal est altéré (ex : situation de crise extrême, de pandémie...). Celui-ci affiche notamment la possibilité de prendre des différentes mesures d'urgence : fermer des CIS, rassembler des personnels en garde postée sur 32 CIS préalablement définis car ils garantissent la distribution des secours dans un délai de 20 minutes maximum.

Ce PCA précise également le fonctionnement en mode dégradé avec la mise en place d'une cellule de veille, d'une cellule de crise décisionnelle, la définition des missions urgentes et non urgentes et l'interruption de certaines missions, ou encore la possibilité d'imposer aux personnels des mesures d'hygiène ou de protection spécifiques (EPI).

Il offre ainsi au SDIS une boîte à outils qui permet, dans des situations particulières, de sortir du cadre général du règlement opérationnel et d'avoir une certaine souplesse d'adaptation de l'organisation puisque ce fonctionnement est prévu.

### Une mise en œuvre progressive

Le règlement opérationnel est un document validé par la Préfète. Des notes de service à caractère opérationnel signées du directeur départemental du SDIS viendront préciser l'organisation proposée, de manière à permettre une plus grande souplesse d'organisation dans le respect des grandes lignes définies dans le règlement opérationnel.

A noter que la mise en œuvre de ce nouveau règlement opérationnel se fera de manière progressive avec la diffusion de notes de service opérationnelles à compter de la rentrée 2019. Si l'organisation est déjà mise en œuvre pour les chefs de colonne et chefs de site, la nouvelle sectorisation des bassins de chefs de groupe est prévue pour une mise en œuvre début octobre.

Retrouvez  
le règlement opérationnel  
dans son intégralité  
sur le site internet du SDIS

[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)



**Un grand merci aux 70 acteurs mobilisés dans les différents groupes de travail et qui ont activement contribué à l'élaboration de ce nouveau règlement opérationnel.**

**Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)** définit et analyse les risques couverts par le SDIS : risques courants, risques particuliers, risques majeurs.

**Le règlement opérationnel** précise les principes de mise en œuvre opérationnelle du SDACR. Il est le document de référence qui permet au préfet et aux maires (dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police) de mettre en œuvre les moyens de secours du SDIS sur leur territoire.



# L'organisation du SDIS évolue

A compter de septembre prochain, l'organisation du SDIS va évoluer afin de renforcer sa capacité à soutenir le fonctionnement des CIS du département. Cela se traduit par l'adaptation des missions dévolues aux groupements ainsi que celle du découpage territorial.

Explications par le Lcl Patrice Fénéon, Directeur des territoires et de la logistique.



## Pourquoi une évolution de l'organisation est-elle nécessaire ?

De la départementalisation en 2000 jusqu'à aujourd'hui, le SDIS s'est structuré pour apporter un niveau de réponse harmonisé aux risques sur le territoire. Il a fallu construire une ligne managériale départementale pour faciliter le déploiement d'une politique de mise à niveau des moyens (humains, matériels, infrastructures) et structurer la réponse opérationnelle. Aujourd'hui, le SDIS a atteint ce niveau de maturité et les enjeux sont différents.

La priorité est désormais de veiller à la maîtrise de la sollicitation du service qui s'accroît d'année en année à un rythme bien supérieur à celui de l'évolution de la population dans le but de préserver notre modèle de sécurité civile. Pour cela, il est essentiel de faire de la sécurité des breton(ne)s une préoccupation collective. C'est l'une des priorités portées par le projet stratégique.

Deux principaux objectifs ont conduit la réflexion sur la nouvelle organisation proposée : **mobiliser les cadres territoriaux autour du soutien managérial et de l'animation de territoires ; et confier aux groupements fonctionnels Formation-Sport et Prévision-Opérations la mise en œuvre de leur politique jusqu'au territoire.** Le changement proposé conduit ainsi à :

- Reconnaître le rôle essentiel des groupements territoriaux dans l'exercice des préoccupations de management de CIS, de conduite et d'accompagnement des changements, d'animation des réseaux de territoires dans le but de préserver le modèle de sécurité civile reposant sur le volontariat
- Libérer les groupements territoriaux des charges de gestion des ressources fonctionnelles territorialisées (formation et prévision-opérations)
- Impliquer ou renforcer les groupements et services fonctionnels jusqu'à la mise en œuvre au sein des CIS

L'Ille-et-Vilaine ne s'est pas lancée de manière isolée dans cette évolution de l'organisation. Plusieurs départements se sont saisis de la question et ont engagé une démarche de transformation de

leur organisation. C'est le cas des SDIS du Finistère, et du Morbihan pour ne citer que les SDIS bretons.

## De quelle manière va se traduire cette évolution attendue de l'organisation ?

L'évolution attendue amène à revoir l'organisation générale du Service en conséquence : le rôle des groupements territoriaux en premier lieu mais également le lien avec les groupements fonctionnels.

Cela se traduit par une redéfinition des missions dévolues aux groupements territoriaux avec un recentrage sur le management des territoires :

- **Le soutien au chef de CIS** dans ses composantes managériales, techniques et administratives,
- **L'animation des projets transversaux** qui se déclinent sur le territoire,
- **La mise en synergie des acteurs du territoire** (institutionnels, économiques, associatifs, population) autour des préoccupations de sécurité civile.

Les missions de l'encadrement du groupement territorial (chef de groupement et adjoints) vont être ainsi amenées à évoluer. Il pourra être ponctuellement soutenu dans ses actions auprès des CIS en s'appuyant sur des **managers territoriaux** qui seront rattachés à une mission Ingénierie de Territoires au sein de la Direction des Territoires et de la Logistique. Ils pourront être déployés dès lors que le besoin se fait sentir.

Au niveau de l'organigramme général du SDIS, l'évolution se traduit également par le **rattachement hiérarchique des services formation et des services prévision-opérations des 4 groupements territoriaux aux groupements formation-sport et prévision-opérations.** Cela n'engendre cependant aucune mobilité géographique pour les personnels concernés, ni modification en matière de grille salariale.

## Il est aussi question d'un redécoupage du périmètre des groupements territoriaux ?

En effet, afin de faciliter la mise en œuvre de l'évolution des missions dévolues aux groupements territoriaux, le découpage territorial a effectivement été repensé. L'objectif est de rééquilibrer le périmètre des groupements territoriaux pour permettre une répartition plus homogène des CIS sur les 4 groupements, regroupant ainsi 21 à 24 CIS par groupement (dont 18 à 20 CIS exclusivement volontaires). Le groupement territorial Nord voit ainsi son périmètre s'agrandir pour passer de 10 à 21 CIS, et les périmètres des autres groupements sont modifiés. 19 CIS vont ainsi avoir un rattachement hiérarchique différent.

Il est à noter également que le délai de déplacement a été un critère important pris en compte dans la définition du nouveau périmètre des groupements territoriaux, afin de permettre à l'encadrement de conserver la meilleure proximité avec les centres de secours. Cette volonté a conduit à proposer un découpage du groupement « Centre » plus étendu qu'avant sur le sud du département, de part et d'autre de la route départementale Rennes-Angers.

## Selon quelle échéance cette organisation va-t-elle être mise en œuvre ?

Un travail important a été réalisé ces derniers mois en collaboration avec les personnels des groupements territoriaux et fonctionnels, afin de permettre une mise en place progressive de cette adaptation territoriale. Il a conduit à la création de fiches de postes pour les managers territoriaux et les assistantes de territoires, une proposition de nouvelle organisation de la gouvernance, et une formalisation de nouveaux organigrammes.

La transformation de 3 postes de SPP est également envisagée selon les marges de manœuvre possible afin de renforcer la fonction d'adjoint au chef de groupement territorial Nord et de manager territorial au sein de la mission Ingénierie de Territoires.

Cette adaptation générale de l'organisation du SDIS a été adoptée lors du dernier Conseil d'administration du SDIS le 3 juillet. L'objectif est désormais de rendre cette évolution effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### Groupement territorial Nord

21 centres d'incendie et de secours (dont 18 volontaires)

- Saint-Malo
- Rance Rive-Gauche (Dinard et Pleurtuit)
- Dol-de-Bretagne
- Cancale
- Combourg
- Hédé-Bazouges
- Pleine-Fougères
- Plerguer
- Saint-Briac-sur-Mer
- Tinténiac

Et désormais

- Bazouges-la-Pérouse
- Val Couesnon (Antrain-Tremblay)
- Sens-de-Bretagne
- Gahard
- Ille-et-Rance (Guipel et Montreuil-sur-Ille)
- Irodouër
- Bécherel
- Médréac
- Quédillac
- Romillé
- Saint-Aubin d'Aubigné

### Groupement territorial Sud-ouest

20 centres d'incendie et de secours (dont 18 volontaires)

- Bain-de-Bretagne
- Baulon
- Bédée
- Bourg-des-Comptes
- Ercé-Teillac
- Gaël-Muël
- Grand-Fougeray
- Guichen
- Guignen
- Guipry
- Iffendic
- Messac
- Montauban-de-Bretagne
- Montfort-sur-Meu
- Pipriac
- Plélan-le-Grand
- Redon
- Saint-Méen-le-Grand
- Saint-Sulpice-des-Landes
- Val d'Anast (Maure-de-Bretagne)

### Groupement territorial Centre

24 centres d'incendie et de secours (dont 20 volontaires)

- Rennes Beauregard
- Rennes Le Blossne
- Rennes Saint-Georges
- Acigné
- Betton
- Châteaugiron
- Corps-Nuds
- Gévezé
- L'Hermitage
- La Bouëxière
- Liffré
- Melesse
- Mordelles
- Noyal-sur-Vilaine
- Pacé
- Rennes Sud-Ouest (Bruz et Chartres-de-Bretagne)
- Vern-sur-Seiche

Et désormais

- Bréal-sous-Montfort
- Piré-Chancé
- Laillé
- Janzé
- Retiers
- Martigné-Ferchaud
- La Couyère

### Groupement territorial Est

21 centres d'incendie et de secours (dont 20 volontaires)

- Fougères
- Argentré-Etrelles
- Bais
- Châteaubourg
- Domagné
- Domalain
- Erbrée
- La Bazouge-du-Désert
- La Guerche-de-Bretagne
- Le Ferré
- Le Pertre
- Louvigné-de-Bais
- Louvigné-du-Désert
- Maen Roch (Saint-Brice-en-Coglès)
- Saint-Aubin-du-Couesnon
- Saint-Georges-de-Reintembault
- Saint-Germain-en-Coglès
- Saint-M'Hervé
- Saint-Ouen-des-Alleux
- Vitré

Et désormais

- Servon-sur-Vilaine



# L'organisation territoriale du SDIS





Visionnez notre vidéo Youtube



## Les sapeurs-pompiers innovent avec une nouvelle technique de sauvetage de personnes ensablées

Avec la période estivale, rien de plus agréable que de profiter des bienfaits de la mer, du soleil et des jeux sur la plage. Oui mais cette détente ne doit pas faire oublier une certaine prudence, en particulier avec le sable. En effet, chaque été, un accident mortel est lié à l'ensablement d'un enfant voire d'un adulte.

« Sans nécessairement être totalement recouverte de sable, une personne peut vite se retrouver comprimée par le sable, ce qui peut venir altérer les échanges sanguins dans son corps, et causer son décès si elle n'est pas secourue rapidement », explique le sergent-chef Marc Perrotte, sapeur-pompier spécialiste du sauvetage côtier. L'accident qui s'est produit l'été dernier avec un enfant ensablé sur la plage de Saint-Enogat à Dinard est là pour nous rappeler ce danger.

Afin d'éviter que de telles situations dramatiques ne se reproduisent, les sapeurs-pompiers ont mis au point une technique toute particulière. Eprouvée par nos homologues de Vendée, elle est actuellement testée par les sauveteurs côtiers d'Ille-et-Vilaine.

Le principe ? Utiliser une lance dite « de désensablement ». Elle permet de pénétrer le sable jusqu'à une profondeur d'1,50 mètres et d'injecter de l'eau grâce à des trous situés de part et d'autre du cylindre. L'eau associée aux mouvements circulaires réalisés par le sapeur-pompier vient modifier la densité du sable et facilite les efforts des sauveteurs qui peuvent alors dégager la victime. Rapidement, la pression exercée sur la personne diminue ; elle récupère plus d'aisance et peut donc respirer plus facilement.

Bien entendu, cette nouvelle technique mise au point par les sapeurs-pompiers ne doit pas faire oublier que le meilleur comportement reste la vigilance de tous pour éviter les accidents.



# Une nouvelle embarcation pour le secours en mer

Très attendu, un nouveau Bateau Léger de Sauvetage Plongeur sera bientôt opérationnel. Il vient remplacer l'embarcation actuellement affectée au CIS de Saint-Malo. Il dispose des mêmes caractéristiques que son prédécesseur avec toutefois quelques évolutions.

Le Bateau Léger de Sauvetage Plongeur (BLSP) est une embarcation de type pneumatique à coque rigide. D'une dimension de 7,50 mètres de long sur 3 mètres de large, il permet d'accueillir jusqu'à 8 personnes.

## Ses nouveautés

- **Un volume intérieur et des rangements optimisés** grâce à la coque du bateau et des demi-flotteurs qui ne viennent plus encombrer le volume intérieur. Ainsi, un brancard peut être facilement installé à bord du bateau en cas de nécessité.

- **Deux radios VHF couplées au système de localisation GPS**, ainsi qu'une radio Antares permettent d'assurer la communication le CROSS, le CTA-CODIS, les autorités judiciaires, et l'ensemble des acteurs du secours en mer
- **4 projecteurs offrent une excellente capacité d'éclairage de pont et une bonne visibilité** par temps brumeux, ou pour toute intervention réalisée la nuit
- **L'installation sur un franc bord d'accès plongeur** qui arrive au raz de l'eau, facilite la remontée du plongeur sur le bateau, et la prise en charge des victimes

La sécurité des intervenants est également un des éléments essentiels qui a guidé les choix techniques de cette embarcation. En effet, il était important que celle-ci soit équipée de manière à se prémunir contre certains risques liés au secours en mer. Ainsi, le bateau est doté de deux réservoirs de 250 litres, et propulsé par deux moteurs hors-bord de 150 CV 4 temps qui garantissent une puissance optimale pour franchir des zones de fort courant, comme le barrage de La Rance notamment. A noter que ce bateau navigue en 3<sup>ème</sup> catégorie restreinte à 6 miles d'un abri et peut ainsi atteindre 45 nœuds par mer calme.



Une cabine semi-fermée permet de protéger le personnel et le matériel du vent, de la pluie et de l'eau. Le confort de travail a également été pris en compte grâce à l'installation de 4 sièges amortis (dont 2 rabattables) afin d'éviter la fatigue et les traumatismes.

La nouvelle embarcation, unique sur le département, est basée à Saint-Malo.

Amarrée à un ponton situé Cale de la Bourse, elle peut appareiller très rapidement pour assurer une mission de secours en mer.

Une formation sur la prise en main de l'embarcation est actuellement réalisée auprès des chefs d'unités des trois bordées du CIS de Saint-Malo. Ces derniers assureront au cours de l'été la formation de l'ensemble des plongeurs, au nombre de 28.



Le Bateau Léger de Sauvetage Plongeur sera ensuite opérationnel, dès que les effectifs auront été formés et seront prêts à intervenir à bord du bateau.

L'ensemble du matériel utilisé pour les interventions de plongée sera stocké à l'intérieur du bateau : bouées de balisage, brancard, sac de secours, matériel de sécurité, et armement réglementaire. Ainsi, les plongeurs déclenchés pour une intervention (un chef d'unité, deux plongeurs et un pilote) n'ont plus qu'à embarquer leur matériel individuel.



*La conception du Bateau Léger de Sauvetage Plongeur (BLSP) est le fruit d'un travail collaboratif mené par des plongeurs du CIS de Saint-Malo (adc Mickaël Trichet et sch Matthieu Guillet), le groupement des services techniques, et le groupement prévision-opération. Il a fait l'objet d'une commande via l'UGAP. Sa fabrication a été réalisée par la société Zodiac Milpro. Il représente un investissement de 145.000 euros TTC.*

## Les spécialistes du sauvetage côtier expérimentent l'utilisation de planches d'intervention pour le sauvetage de personnes enlisées

Visonnez notre vidéo Youtube



Les sapeurs-pompiers spécialistes du sauvetage côtier expérimentent une nouvelle technique d'intervention afin de porter secours aux victimes enlisées dans les sables mouvants : l'utilisation d'une planche qui, reliée à un filin, permet de tracter la victime pour l'extraire de la vase.

Les formateurs sauveteurs côtiers étaient réunis aujourd'hui au Vivier-sur-Mer mardi 29 mai pour mettre en pratique cette nouvelle technique de sauvetage.

### Extraire une victime envasée grâce à l'utilisation d'une planche d'intervention

Une victime est repérée. Elle est enlisée jusqu'à la taille. Un premier sauveteur effectue une approche en avançant péniblement dans la vase, tout en veillant à répartir le poids de son corps pour ne pas s'enfoncer, et en s'aidant de la planche d'intervention.

Il aide alors la victime à se hisser sur la planche pour la mettre en sécurité. Elle est alors tractée grâce à un filin relié à la planche d'intervention, et extraite de la vase par deux autres sauveteurs côtiers restés en milieu sécurisé. L'eau qui se forme sur la vase permet ainsi à la planche de glisser plus facilement, ce qui facilite son extraction.



### Une technique de sauvetage développée par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine et du Finistère

Chaque année, près de 5 pêcheurs sont victimes d'enlèvement dans la Baie du Mont-Saint-Michel, notamment en période de grandes marées où les zones d'envasement sont particulièrement importantes. A noter que 6 personnes ont été prisonnières de ces sables mouvants depuis le début de l'année 2019.

« Sur ce type d'intervention, l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 50 est sollicité pour assurer le sauvetage de la victime mais il se peut qu'il soit indisponible », explique Emmanuel Huguet, conseiller technique départemental SAV. « Il était donc important de réfléchir à un moyen de secours de proximité, adapté et sécurisé à utiliser par nos sauveteurs côtiers. Nous avons travaillé avec les sapeurs-pompiers du Finistère pour développer cette technique de sauvetage ».

L'ensemble des sauveteurs côtiers de Saint-Malo, Dinard et Cancale sont formés afin de permettre la mise en œuvre rapide de cette nouvelle technique d'intervention.





## L'ÉQUIPE SAUVETAGE CÔTIER

### Conseiller technique départemental

**Adjudant-chef Emmanuel Huguet**  
CIS Saint-Malo.

Il assure cette fonction depuis 10 ans. Il est assisté de deux adjoints : le sergent-chef Marc Perrotte pour la formation et le caporal-chef Dimitri Cahagnon pour la logistique. Un référent SAV est également identifié dans l'ensemble des CIS qui exercent la spécialité.

### Effectif

89 sauveteurs côtiers répartis dans 3 CIS côtiers (Saint-Malo, Rance-Rive-Gauche, Cancale) et 2 CIS qui couvrent le risque nautique en eaux intérieures (Rennes Saint-Georges et Redon). Parmi eux, 24 sont formés au sauvetage en eaux vives (SEV), une formation nationale dispensée par le SDIS 78, à Cergy.

### Formation

Les sauveteurs côtiers bénéficient d'entraînements réguliers avec les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPPA) qui se déroulent toute l'année sur le bassin d'eaux vives de Lannion pour le SEV, et en mer pour la partie côtière. Des FMPPA organisées de manière régulière en CIS viennent compléter la pratique des spécialistes.

### Trois niveaux de compétence existent :

- **La compétence SAV1** qui permet d'intervenir en eaux intérieures pour la réalisation de sauvetages de personnes en difficulté en surface, en eaux-vives ou lors de missions inondations. Le SAV1 est également un pré-requis d'accès à la spécialité plongée (SALO).
- **La compétence SAV2** qui correspond au niveau d'équipier en sauvetage côtier à bord des embarcations (BLS) et en sauvetage VSAV (SAV en départ avec le VSAV en prompt secours nautique)
- **La compétence SAV3**, niveau de compétence des chefs de bord et pilotes en sauvetage côtier. C'est le chef d'agrès de l'embarcation.

Les personnels formés SAV2 et SAV3 ont également les compétences pour le sauvetage en eaux-vives et peuvent ainsi intervenir en appui sur des actions inondations ou sauvetage avec un fort courant. En complément, une formation spécifique est dispensée pour la conduite en milieu sableux (stage COD Littoral).

### Domaine d'intervention

Les spécialistes interviennent pour le sauvetage de personnes en difficulté en surface. Le pilotage d'embarcation et l'utilisation d'équipements spécifiques concourent à l'efficacité des actions.

Bien souvent, le travail est réalisé en complémentarité avec les plongeurs, avec des actions conjointes SAV et PLG. On parle d'intervention nautique.

170 interventions sont réalisées chaque année. Il peut s'agir de prompt secours nautique, mais également du secours à personnes dans des situations variées : évacuations de falaises, brancardages dans des zones difficiles, intervention auprès de victimes blessées et situées sur un îlot...

### Équipement

La spécialité connaît de nombreuses évolutions dans l'utilisation des matériels (avec l'intégration des planches de sauvetage et de nouveaux équipements individuels de sécurité comme les balises AIS de localisation et les gilets individuels), et dans les techniques d'intervention sans embarcation. Une réflexion est menée sur l'acquisition d'une motomarine dédié au sauvetage et l'intervention précoce pour éviter la noyade.

### Les qualités du spécialiste de l'équipe sauvetage côtier

L'aisance dans l'eau est incontournable, mais les formations dispensées permettent de gagner cette aisance. Calme et réfléchi, il faut être robuste, polyvalent, ne pas craindre d'avoir froid, et surtout rester humble face à la mer ou les cours d'eau !

Il faut également savoir garder la maîtrise de soi lors de conditions difficiles et savoir analyser les situations. Les interventions se font de jour comme de nuit, et les unités sont souvent seules en mer. Le travail en équipe est déterminant.





**SAPEURS  
POMPIERS**  
Ille & Vilaine



## L'ÉQUIPE SUBAQUATIQUE

### Conseiller technique départemental



**Le Lieutenant Hervé Bertel** assure la fonction de Conseiller Technique Départemental depuis 17 ans. Il est assisté de trois adjoints conseillers techniques : L'adjudant Mickaël Trichet adjoint au CTD et référent du CIS St Malo, le sergent-chef Arnaud Sorais, référent formation de la spécialité, et le sergent-chef Romain Le Quintrec, référent matériel. Le lieutenant Hervé Bertel est également le Conseiller Nautique Départemental, fonction liée à la coordination de toutes les composantes en lien avec le nautique : COD4, SAV et PLG.

### Effectif

28 sapeurs-pompiers affectés à Saint-Malo, et 30 sapeurs-pompiers affectés à Rennes, assurent les opérations de plongée. On compte également 3 conseillers techniques, et un conseiller technique départemental pour la spécialité.

### Formation

Véritables spécialistes nautiques, ils doivent maîtriser un ensemble de compétences en termes de conduite d'embarcation, de sau-

vetage aquatique, de sauvetage et recherche en milieu subaquatique, ainsi que d'appui lors d'inondation.

- Un SAL1 (équipier plongeur) suit une formation zonale de 5 semaines avant de pouvoir être engagé en opération.
- Un SAL2 (chef d'unité) est formé au centre national de plongée à Marseille pendant un stage de deux modules de 15 jours.
- Un SAL3 (conseiller technique) est formé en parallèle d'un stage SAL2 pendant deux modules de 15 jours. La FMPPA d'un plongeur est déterminante de son maintien en liste d'aptitude opérationnel, elle comprend des plongées techniques profondes, des MSP (mise en situation professionnelle), une formation théorique d'un minimum de 20h des tests annuels.

### Engagement

Les plongeurs sont engagés à la demande du CTA-CODIS, mais peuvent eux-aussi être réquisitionnés par le CROSS sur le secteur maritime ou l'autorité judiciaire (gendarmes, maires, procureurs de la République, officiers de police judiciaire) s'il y a une notion d'urgence. Ainsi, les interventions effectuées par les plongeurs peuvent aller au-delà des missions de prompt secours. Une unité de trois sapeurs-

pompiers assure les missions de secours subaquatique. Un chef d'unité prend en charge la conduite de l'opération de plongée. Lorsque la BLSP est engagée en mer, l'unité est complétée par un pilote (plongeur ou SAV) dédié à la fonction.

### Domaine d'intervention

Les plongeurs sont engagés sur des opérations de secours aquatique ou subaquatique, des opérations de recherche de personne, des opérations de relevage de véhicule ou d'embarcation naufragée. Enfin la BLSP est également engagée sur des missions de secours à personnes sur les îles (c'est un VSAV nautique).

### Équipement

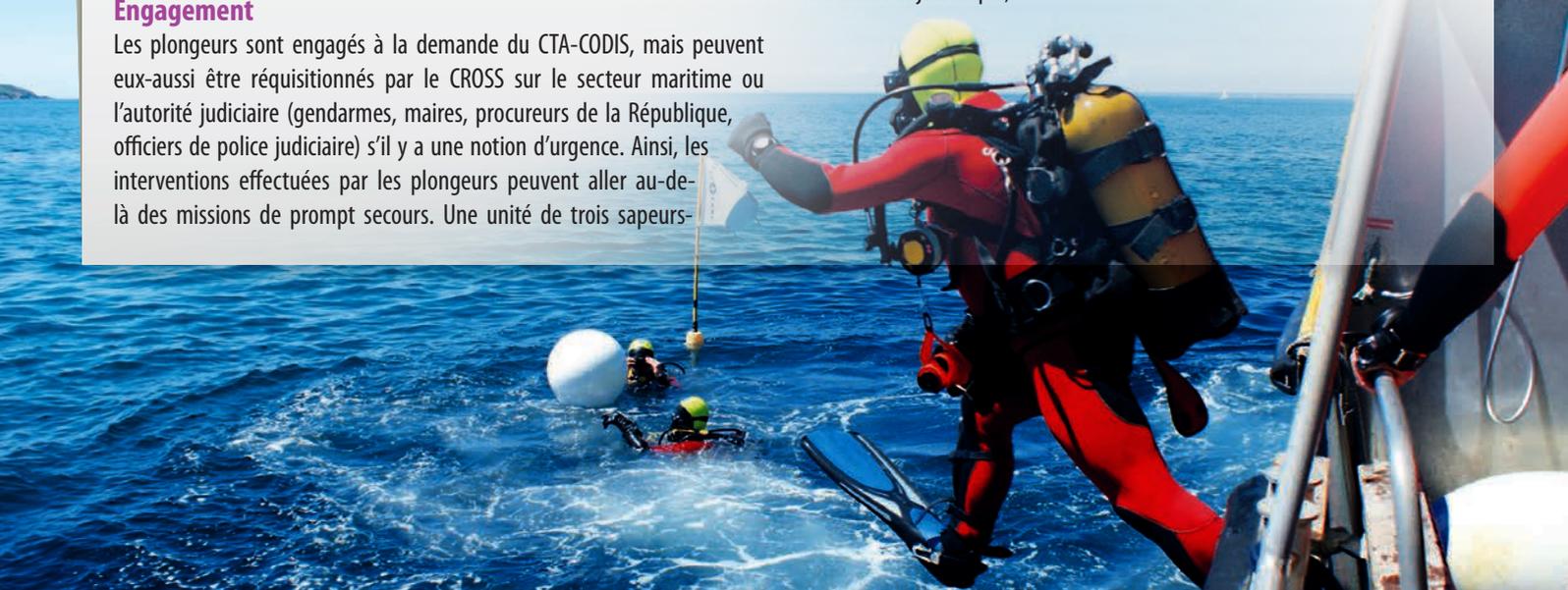
L'équipement individuel est composé d'un scaphandre autonome, de combinaison humide, de combinaison sèche, d'outils d'aide à la décompression, de matériel de sécurité. Les matériels utilisés varient selon l'intervention. Ils se répartissent en plusieurs catégories : matériel de recherche, matériel de relevage, matériel de communication, matériel d'éclairage, matériel de secours (DAE, oxygénothérapie, barquette...)

### Les qualités du spécialiste plongeur

Un plongeur est un spécialiste doté d'une vraie aisance aquatique (les plongeurs sont recrutés parmi l'effectif SAV). Les qualités recherchées au cours des recrutements s'orientent sur :

- L'aptitude physique, permettant un engagement opérationnel quelles que soient les conditions de courant, de visibilité, de température.
- L'aptitude médicale : le médecin du travail (compétent en DU plongée) accompagne le plongeur en lien avec son exposition à l'environnement hyperbare
- L'aptitude mentale : il doit être à la fois calme, posé, rigoureux, humble et surtout être capable d'évoluer en toute confiance dans une équipe.

Enfin, il doit en permanence être en capacité d'analyser son environnement hyperbare afin d'adapter son engagement opérationnel (à l'image de la balance enjeu/risque).



## A La Guerche-de-Bretagne, un violent incendie s'attaque à un bâtiment industriel

Le samedi 13 juillet à 22h20, les sapeurs-pompiers sont engagés pour un feu d'industrie sur la commune de La Guerche-de-Bretagne. A l'arrivée des secours, le feu a percé en toiture et gagne rapidement l'ensemble du bâtiment de 800 m<sup>2</sup>.

Plusieurs explosions se font entendre. L'incendie menace un bâtiment voisin de 10 000 m<sup>2</sup> qui contient un fort potentiel calorifique. Les engins de lutte contre l'incendie concentrent leurs efforts afin d'éviter cette propagation par la mise en place d'une LDMR 500 de plain-pied et d'une LDMR 1000 sur un moyen aérien. L'arrivée des renforts permet de compléter le dispositif par l'établissement d'une LDMR 1000 de plain-pied et deux LDMR 500, dont une sur EPS afin d'éviter la propagation du foyer au bâtiment voisin. L'extinction

du foyer est réalisée à l'aide d'une lance-canon de 2000 l/min sur DA-MPR. 1 LDMR 500 est également établie afin de refroidir des bouteilles de gaz exposées au rayonnement et éviter ainsi de nouvelles explosions.

Simultanément, un secteur soutien est mis en place pour assurer la sécurité des personnels et l'éclairage de la zone. Le dispositif incendie restera actif jusqu'en milieu de matinée pour assurer l'extinction des foyers résiduels. Si le bâtiment sinistré est complètement détruit par l'incendie, l'action des sapeurs-pompiers sur place permet de préserver le bâtiment voisin d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>.

### Éléments favorables à l'intervention

- Efficacité des premières lances mises en œuvre pour éviter la propagation
- Attaque massive avec des moyens hydrauliques conséquents : 6000 l/min au plus fort de l'intervention
- Présence d'une réserve hydraulique de 300 m<sup>3</sup> sur le site de l'industriel voisin

### Facteurs défavorables

- Présence d'un fort potentiel calorifique dans le bâtiment abritant des véhicules, des peintures, divers produits chimiques et des bouteilles de gaz.
- Proximité d'un bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> contenant un fort potentiel calorifique également (usine de fabrication de cartons)
- Impossibilité de pénétrer dans le bâtiment sinistré dont la toiture s'est effondrée
- Réseau hydraulique public en série qui induit un faible débit à l'utilisation de plusieurs poteaux

### Moyens opérationnels

2 EPS - 1 FPTS - 3 FPT - 1 CCGC - 1 DA + MPR - 1 VAR - 1 PEVSD - 1 VLHR - 1 VTUTP - 1 VTU - 1 VL - 1 VSAV - 1 VLOS - 1 VSO - 2 VLCCG - 1 VLCC, soit 52 sapeurs-pompiers des CIS de La Guerche de Bretagne, Rennes Sud-ouest, Argentré-Etrelles, Bais, Châteaubourg, Vitré, Noyal-sur-Vilaine, Piré Chancé, Fougères, Rennes Le Blossne, Martigné-Ferchaud, et de la direction départementale.

## A Rennes, un feu d'appartement est maîtrisé au cœur du centre historique

Le vendredi 12 avril vers 0h30, de la fumée s'échappe du rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation R+4 situé au 42 rue Saint-Melaine dans le centre historique de Rennes. Alerté par des commerçants situés face à l'immeuble, le CTA-CODIS engage aussitôt les moyens prévus dans l'atlas des risques particuliers du centre historique, à savoir un groupe feu urbain des CIS de Rennes Saint-Georges et Rennes Beauregard ainsi que le groupe commandement de colonne. Avant l'arrivée des secours, des voisins portent secours aux locataires de l'immeuble au moyen d'une petite échelle de chantier : deux personnes sont ainsi évacuées par la façade avant de l'immeuble puis 4 autres par un échafaudage situé à l'arrière. Les premiers engins du CIS de Rennes Saint-Georges se présentent rapidement au niveau de la rue Saint-Melaine. Le déploiement de l'EPC permet ainsi le sauvetage de 3 personnes piégées au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble. Les moyens du CIS de Rennes Beauregard se positionnent quant à eux au niveau du CRM situé sur place Saint-Melaine.

Le feu qui est resté cantonné dans l'appartement du rez-de-chaussée est maîtrisé au moyen de 4 LDMR dont 1 sur échelle. Les fumées se sont propagées dans les étages supérieurs et ont occasionné de nombreux dégâts au niveau de la cage d'escalier et de certains appartements. La partie dégarnissage et déblaiement nécessite du temps afin de s'assurer de tout risque de reprise de feu. Les 9 occupants de l'immeuble, dont plusieurs choqués, sont regroupés dans un bar situé face à l'immeuble qui fait office de PRV. Après examen par l'infirmier VLS, aucune victime ne nécessite de transport vers l'hôpital. Compte tenu des dégâts engendrés par le feu et les fumées, un arrêté municipal est rédigé dans l'urgence afin d'en interdire son accès. Six locataires seront relogés par leur famille, tandis que trois autres le seront par la ville de Rennes.

### Éléments favorables à l'intervention

- Engagement rapide des moyens de secours tel que défini dans l'atlas des risques particuliers
- Bonne connaissance du secteur et des techniques de feu urbain par les intervenants

### Facteurs défavorables

- Intervention de nuit pour un incendie dans l'hypercentre de Rennes composé de bâtisses où le bois est omniprésent et les accès souvent difficiles.
- Propagation rapide des fumées vers les niveaux supérieurs par l'escalier non encloué, rendant impossible l'évacuation des occupants situés dans les étages.
- Opérations de dégarnissage longues et complexes à réaliser.



### Moyens opérationnels

2 FPTS - 2 FPTL - 2 EPC - 1 VSAV - 1 VLS - 1 VTU - 4 VLCC - 1 VLCC, soit 45 sapeurs-pompiers de Rennes Saint-Georges, Rennes Beauregard, Rennes Le Blosne, Acigné, Pacé et de la direction départementale.



## Un violent accident de circulation fait un décès et un blessé en urgence absolue

Le vendredi 14 juin vers 12h15, les secours sont engagés pour un véhicule qui a percuté le mur d'une maison d'habitation sur la route départementale 14 en sortie du lieu-dit Pierrelée, sur la commune de Louvigné-du-Désert. A leur arrivée sur les lieux, les sapeurs-pompiers découvrent un véhicule très fortement endommagé couché sur le flanc, à cheval sur une barrière de sécurité. La circulation est coupée dans les deux sens par le VTU de Louvigné-du-Désert et la gendarmerie.

### Éléments favorables à l'intervention

- Bonne anticipation des renforts par le CTA-CODIS
- Bonne coopération interservices (gendarmerie, SMUR, SDIS)
- Coordination efficace entre les chefs d'agrès

### Facteurs défavorables

- Désincarcération et accès aux victimes compliqués en raison de la position du véhicule
- Bilan lourd à l'arrivée des secours (deux personnes âgées inconscientes et incarcérées)

### Moyens opérationnels

1 FPTSR – 2 VSAV – 1 VLS – 1 VTU – 1 VLGC, soit 16 sapeurs-pompiers des CIS de Fougères, Louvigné-du-Désert et Saint-Hilaire-du-Harcouët en complément du SMUR 50 et de la gendarmerie nationale.

A bord du véhicule, le conducteur de 87 ans et sa passagère de 84 ans sont inconscients et incarcérés dans l'habitacle. Dans un premier temps, le montant du véhicule est retiré par l'équipage du FPTSR Fougères afin de permettre l'accès aux deux victimes et leur prise en charge médicale par le SMUR 50 et la VLS Fougères. Compte tenu de l'état des occupants du véhicule, il est nécessaire de les libérer rapidement de l'amas de tôles qui les retient prisonniers. Afin de s'adapter à la position du véhicule, la technique de découpe retenue est celle de la « charnière ». Après 30 minutes d'efforts l'équipage du FPTSR Fougères parvient à dégager les victimes. La passagère en état d'urgence absolue, est évacuée par le VSAV Louvigné-du-Désert médicalisé pour l'occasion, vers les urgences du CHU de Rennes. Le conducteur, polytraumatisé, n'a malheureusement pas survécu à ses blessures. Il est déclaré décédé par le médecin du SMUR 50.



## A Fougères, la moitié d'un bâtiment est préservé du feu grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers

Le 29 juin dernier, les sapeurs-pompiers sont déclenchés pour un feu de bâtiment sur la commune de Fougères. Il s'agit du siège d'un ancien cinéma désaffecté depuis plusieurs années, et utilisé comme espace associatif.

A l'arrivée du premier détachement, les sapeurs-pompiers sont confrontés à un feu virulent situé à l'étage d'un bâtiment, d'une emprise au sol de 500 mètres carrés. La propagation touche déjà les combles et perce la toiture. Le 1<sup>er</sup> chef d'agrès procède à une reconnaissance des lieux, s'assure qu'il n'y a pas de victime - le bâtiment est connu pour être régulièrement squatté -, puis fait établir 3 lances à eau dont une sur échelle. Rapidement, deux difficultés majeures vont apparaître : d'une part, l'état de délabrement général du site rend le travail des équipes particulièrement dangereux ; d'autre part, la configuration complexe de la structure, accessible uniquement par la façade donnant sur la rue, implique des reconnaissances approfondies pour atteindre toutes les parties touchées par le feu.

A l'arrivée des renforts, l'intervention est structurée par la mise en place de deux secteurs incendie et un secteur soutien sanitaire. Ce dernier prendra en charge un sapeur-pompier blessé au genou lors de la phase d'attaque. Il sera évacué sur le centre hospitalier de Fougères, para-médicalisé par la VLS. Les secours se rendent finalement maîtres du feu au moyen d'une LDMR 1000 sur BEA, d'une LDMR 500 sur EPC et de 2 LDMR 500 par les communications existantes. L'action efficace des équipes engagées aura permis de limiter l'impact du feu (250 mètres carrés détruits), et de sauver la moitié du bâtiment.

### Éléments favorables à l'intervention

- Montée en puissance initiée par le CTA-CODIS
- Réactions immédiates du 1<sup>er</sup> chef d'agrès en l'absence de chef de groupe
- Ressources hydrauliques suffisamment dimensionnées
- Action prépondérante du BEA
- Engagement du PCM en configuration PC de Colonne compte tenu des conditions climatiques (nombreuses averses orageuses)
- Intervention ayant lieu un dimanche après-midi (peu d'activité dans un quartier très fréquenté – présence d'un groupe scolaire et d'une artère commerçante à proximité immédiate)

### Facteurs défavorables

- Météo (pluies orageuses très intenses)
- Absence du chef de groupe (engagé sur une autre intervention) à l'arrivée du chef de colonne
- Un seul point d'accès au bâtiment par la façade donnant sur la rue
- Bâtiment en très mauvais état et dangereux pour les intervenants
- Cheminements particulièrement complexes pour accéder aux différents foyers

### Moyens opérationnels

1 FPTS - 1 FPTL - 2 FPT - 1 BEA - 1 EPC - 4 VLCC - 1 VLCC - 2 VSAV - 1 VLS - 1 VSO - 1 VAR - 1 PCM - 1 VL, soit 50 sapeurs-pompiers des CIS de Fougères, Maen Roch, Saint-Germain-en-Coglès, Liffré, Noyal-sur-Vilaine, Sens-de-Bretagne, La-Bazouge-du-Désert, Rennes-Sud-Ouest, L'Hermitage, Rennes Beauregard, Rennes Le Blosne et de la direction départementale.



## Un feu de cellier se propage à un garage et à des habitations au Minihic-sur-Rance

Le dimanche 19 mai vers 2h30 du matin, les sapeurs-pompiers sont déclenchés pour un feu de longère. A l'arrivée des sapeurs-pompiers, le bâtiment constitué de celliers et de caves est entièrement embrasé ; le garage attenant est également la proie des flammes. Ce garage est à multi-usages : menuiserie, réparation de voitures et de moteurs de bateau. La maison d'habitation mitoyenne, utilisée en gîte, commence à brûler et, dans son prolongement, la maison d'habitation est menacée.

La priorité est alors de stopper la propagation du sinistre à cette maison. Trois objectifs sont définis par le chef de groupe : Stopper la propagation, réduire l'intensité des foyers et assurer l'alimentation en eau.

Trois LDMR 500 sont déployées dont une sur EPSA pour arrêter la propagation au niveau des combles. Trois LDMR complémentaires sont mises en œuvre au niveau des différents foyers. L'alimentation en eau est assurée par les norias du CCFS et grâce à la présence de plusieurs poteaux incendie situés à proximité.

Pour des raisons de sécurité, le personnel n'est pas engagé à l'intérieur des bâtiments en effet l'état du bâtiment des celliers est incertain. Un effondrement des murs est possible mais difficilement décelable due à l'obscurité. Le PEVSD fournit l'éclairage nécessaire pour que les équipes sortent ce qu'il est encore possible de sauver dans les maisons.



L'intervention s'avère longue et éprouvante pour le personnel qui réalisera l'extinction et le déblai. Un soutien sanitaire est mis en place à l'intention des personnels avec engagement du VSO et d'une équipe médicale. Afin de garantir l'extinction du sinistre, des reconnaissances sont réalisées à l'intérieur des habitations et des recherches des points chauds avec des caméras thermiques. Une surveillance est mise en place jusqu'à 17h30 le soir afin de s'assurer d'aucune reprise du feu.

### Eléments favorables à l'intervention

- Efficacité des premières actions du premier groupe engagé pour enrayer la propagation à la maison d'habitation
- Bonne anticipation des moyens engagés par le CTA-CODIS
- Alimentation en eau en suffisante avec la présence de poteaux incendie à proximité
- Bonne coordination du commandement

### Facteurs défavorables

- Impossibilité de mise à disposition d'un moyen de déblai lourd
- Risque d'effondrement et donc pas d'attaque possible par l'intérieur
- Grandeur du garage et de nombreux stockages

### Moyens opérationnels

1 EPS – 1 FPTSR – 1 FPT – 1 CCFS – 1 CCRM – 1 VAR – 1 PEVSD – 1 VLS – 1 VSAV – 1 VSO – 1 VL – 1 VTU – 4 VLCC – 4 VLCC, soit 37 sapeurs-pompiers des CIS de Rance Rive Gauche, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Malo, Pleine Fougères, Plerguier, Dol-de-Bretagne, Rennes Sud-ouest, Combourg, Rennes Le Blossne et de la direction départementale.



# Le bien-être au travail au cœur des attentions au sein du SDIS

Le bien-être des personnels au travail fait l'objet d'une attention particulière au sein du SDIS. Pour cette raison, un groupe projet a été constitué en 2016, piloté par Camilo Charron, psychologue expert au sein du SDIS.

Le travail mené a permis de proposer aux agents de s'exprimer sur leurs ressentis au travers d'une enquête. Retour sur les résultats obtenus et les actions engagées depuis.



## Pourquoi une enquête sur la santé-qualité de vie en service ?

L'objectif était ainsi d'évaluer la Santé / Qualité de Vie en service des agents, d'identifier les éventuelles difficultés ressenties et les conditions qui les favorisent, ou à l'inverse de cerner les conditions propices au bien-être au travail. Cette démarche a pour intérêt de progresser dans la connaissance

des choses ou des situations, de manière à ce que l'organisation et chaque agent puisse améliorer sa qualité de vie en service.

L'enquête proposée à l'ensemble des personnels. Elle s'est présentée sous la forme d'une questionnaire libre et anonyme diffusée via l'intranet. Il comportait 151 questions de manière à couvrir différentes thématiques : les exigences au travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux au travail...

A noter que le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) a été associé aux différentes étapes de la démarche SQVS, de l'élaboration du diagnostic à la propositions des actions d'amélioration de la santé qualité de vie en service, en passant par l'enquête et ses résultats.

## Quels sont les résultats obtenus ?

Au total, 708 agents ont accepté d'y répondre, soit 19% de l'effectif total du SDIS. Cela a ainsi représenté 37,71% de SPV (267 réponses), 46,19% de SPP (327 réponses) et 16,10% de PATS (114 agents). Une analyse fine des résultats obtenus a permis de constater que 77% des agents ayant répondu à l'enquête vont bien alors que 23% présentent un trouble. Différents facteurs ont été identifiés au travers du questionnaire :

- **Des facteurs qui viennent favoriser la qualité de vie de service au sein du SDIS d'Ille-et-Vilaine :** un soutien social conforme au niveau national, et une satisfaction personnelle sur les missions réalisées exprimés par la majorité des agents (59 %)
- **Des facteurs qui peuvent présenter des risques de troubles :** un travail tendu (pour 53%) ; un déséquilibre entre les efforts et les récompenses (pour 24%) ; une absence totale d'épanouissement (pour 7%) ; une perception d'une mauvaise santé (pour <1%).

Le degré d'exposition aux risques a également été évalué, avec notamment une attention particulière sur le nombre de facteurs de risques auxquels sont exposés les personnels : 41% des répondants ne seraient pas du tout exposés ; 37 % seraient exposés à 1 risque ; 17% à 2 risques ; 5% à 3 risques ; et enfin <1% à 4 risques.

Ces chiffres ne signifient pas que les répondants exposés à un ou à plusieurs facteurs de risques présentent un trouble pour autant. En revanche, plus leur exposition augmente, plus les agents peuvent être amenés à développer un trouble psychologique.

Le questionnaire a par ailleurs permis de mettre en évidence une exposition relativement fréquente aux violences en service, que ce soient les agressions verbales ou physiques, la gestion des situations difficiles ou des violences psychologiques.



En complément, a été évalué ce que les individus considèrent à tort ou à raison comme juste ou injuste. C'est ce que l'on appelle la justice organisationnelle. Il ressort une perception positive sur la qualité des relations interpersonnelles et sur façon dont les informations sont délivrées (justice interactionnelle), un sentiment mitigé sur les procédures qui guident les décisions concernant les agents et leur activité (justice procédurale) et un sentiment d'injustice sur les principes qui guident la répartition des ressources ou des rétributions (justice distributive).

La synthèse des résultats de l'enquête laisse cependant apparaître des fortes disparités dans les ressentis et vécus des agents

### Quelles sont les axes de travail sont identifiés afin d'améliorer de la santé qualité de vie en service ?

À la lumière des résultats de cette enquête, trois axes d'actions ont été retenus pour agir afin d'améliorer la prise en compte de la SQVS au sein du SDIS :

- Le management et l'organisation
- L'individu
- Les interventions

Ainsi, depuis quelques années, le SDIS s'engage dans la mise en œuvre et le suivi de ces actions, notamment à travers des formations de management par le bien-être, un suivi et un accompagnement assidu des agents victimes d'incivilités, ou encore la création récente de l'unité opérationnelle de soutien psychologique, déjà déclenchée plusieurs fois depuis sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> mai dernier.

### La santé qualité de vie en service (SQVS), c'est quoi ?

La santé qualité de vie en service (SQVS) englobe l'évaluation et la prévention des risques professionnels (santé-sécurité), mais également les risques psycho-sociaux (RPS).

Par risques psycho-sociaux, on entend les risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels qui peuvent interagir sur le fonctionnement mental et être à l'origine de troubles psychologiques : excès de stress, anxiété/dépression, épuisement professionnel, détresse psychologique.



## Une Unité Opérationnelle de soutien psychologique à l'attention des sapeurs-pompiers

**Depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, une Unité Opérationnelle de Soutien Psychologique (UOSP) est mise en place au sein du SDIS. Elle est proposée à l'ensemble des personnels sapeurs-pompiers. Elle a été mise en place aux vues de l'activité opérationnelle et des situations parfois éprouvantes, avec un impact émotionnel fort, auxquelles sont exposés les sapeurs-pompiers.**

### Déclenchement

Cette Unité est déclenchée par le CTA-CODIS à la demande du COS ou sur proposition du CTA-CODIS.

Trois sapeurs-pompiers composent cette Unité actuellement :

- **Elise Jouanne**, Psychologue territoriale et responsable de l'unité
- **Camilo Charron**, psychologue expert membre de l'Unité et pilote de la démarche Santé Qualité de Vie en Service
- **Arnaud Fontaine**, psychologue expert membre de l'unité et de la cellule addictologie du SDIS

La structuration de cette Unité sera progressive. Il est en effet prévu d'élargir son fonctionnement avec une équipe pluridisciplinaire composée de 8 personnes, avec des membres formés à la pratique du defusing et du debriefing suite à des interventions difficiles

L'Unité est mobilisable dans les situations opérationnelles suivantes :

- Si la victime est connue des sapeurs-pompiers
- Lors d'un accident grave d'un sapeur-pompier
- Pour une intervention avec un fort impact émotionnel

L'unité peut ainsi apporter une expertise au COS et organiser un temps d'échange à chaud après l'intervention (defusing) ou dans les jours qui suivent (debriefing). Depuis sa mise en place, elle a déjà été déclenchée à plusieurs reprises, notamment pour des interventions qui ont impliqué des enfants.

Le defusing est un temps d'échange libre à chaud en individuel ou en collectif, ou chacun peut choisir ou non de s'exprimer. Parfois, en cas de besoin, un débriefing peut aussi être réalisé dans les jours qui suivent l'intervention. Il s'agit cette fois d'un échange plus structuré. Un accompagnement individuel peut aussi être proposé en cas de besoin. L'objectif est ainsi d'intervenir en prévention des traumatismes, à chaud et dans les jours qui suivent l'intervention pour éviter l'installation ou traiter un trouble de stress post-traumatique. Ce trouble peut se traduire par de l'irritabilité, des angoisses, des cauchemars, des reviviscences et ruminations à propos de l'événement difficile ou encore une tendance à l'isolement, un état dépressif, un comportement agité voire violent, etc.

*L'Unité Opérationnelle de Soutien Psychologique est soumise au secret professionnel de manière à garantir la confidentialité des échanges. Elle est placée sous la responsabilité d'Elise Jouanne et est rattachée directement au directeur départemental. Elle est mise en place pour les Sapeurs-Pompiers. Son rôle est différent de celui de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) placée auprès du SAMU et mise en place pour les victimes.*

### Contact

**Elise Jouanne, psychologue territoriale et responsable de l'Unité opérationnelle de soutien psychologique : 06 70 65 09 99**  
elise.jouanne@sdis35.fr

# Le projet de la plateforme technique et logistique s'affine



Le projet de future plateforme technique et logistique commune SDIS35 - Département se poursuit. Il est prévu la rénovation complète du site du Hil qui accueille aujourd'hui les services logistique, du parc départemental, de l'exploitation des routes, et le Service des mesures des routes (SMER).

Cet outil doit permettre d'améliorer les conditions de travail des personnels qui travaillent sur la plateforme technique et logistique du SDIS située à La Hatterie et qui rejoindront le futur site.

La phase d'avant-projet sommaire se termine.

Une réunion d'information animée par le Président du Conseil départemental et les membres du comité de pilotage du projet s'est déroulée le 26 juin dernier. A cette occasion, les plans ont été présentés aux équipes du SDIS et du Conseil départemental qui travailleront en collaboration sur la plateforme.

Les études de conception se poursuivent avec l'intégration des observations formulées par les futurs utilisateurs. A noter que la livraison est programmée pour 2021. Il s'agit d'un projet majeur pour le SDIS et le Conseil Départemental pour un coût d'opération supérieur à 10 millions d'euros.



▲ Vue Sud-Est



▲ Vue Nord-Ouest



▲ Vue Nord-Est-Ouest



▲ Vue Nord-Ouest sur service travaux

## Le chantier de la future Direction départementale du SDIS et CIS Rennes Centre s'achève



La réception des travaux est prévue le 9 août. Le déménagement des services de la Direction, est programmé courant octobre prochain.

Il comprend le transfert de l'ensemble des services se trouvant actuellement sur le site de direction mais aussi la mission Infrastructures-Santé sécurité au Travail et le groupement prévention situés actuellement sur le site du CIS Rennes Saint-Georges. Les services du CTA-CODIS prendront possession de leurs locaux mi-novembre. Cet emménagement dans les nouveaux locaux marquera la fin de

cette première phase de travaux. La seconde phase débutera en octobre. Elle concerne la destruction de la villa occupée par le groupement prévision-opération à l'entrée du site actuel, et du bâtiment de la Direction. Seul le château sera conservé.

Cette phase comprend également la construction de l'aile nord du bâtiment, destinée à accueillir le CIS de Rennes Saint-Georges, dont le déménagement est prévu en octobre 2020.

## CIS Rennes Le Blossne



La réception finale du chantier est prévue en novembre 2019. Elle se clôture par la dernière phase de travaux (phase 5) : la construction de la salle de sport et d'un parking souterrain, le long de l'avenue du Portugal, destiné aux personnels. L'inauguration du

nouvel ensemble est envisagée à l'occasion de la cérémonie de Sainte-Barbe de Rennes. Cette opération d'un coût de 10 millions d'euros se termine après 4 années d'un chantier complexe lié notamment aux travaux en site occupé.

## CIS Plélan-le-Grand

L'architecte A'DAO Architecture a été retenu. Les études de conception se poursuivent afin d'intégrer les observations des



futurs utilisateurs et les contraintes d'urbanisme. L'objectif est de permettre un démarrage des travaux en avril 2020. Le terrain retenu est situé Rue du Marché sur la commune de Plélan-le-Grand sur une surface de 4000 m<sup>2</sup> environ et un coût d'opération d'1,5 millions d'euros.

# Construction d'un module d'entraînement au port de l'ARI (MEPARI) sur le site du plateau technique du centre de formation départemental

Le module d'entraînement au port de l'ARI (MEPARI) est un simulateur qui permet aux sapeurs-pompiers en formation de réaliser des cheminements sous appareil respiratoire isolant. Les stagiaires apprennent ainsi à progresser dans un environnement à très faible visibilité en évoluant debout et en rampant. Ils apprennent à développer ainsi leur aisance au port de l'ARI et à mieux connaître leurs capacités physiques. Le MEPARI sera équipé de détecteurs de présence et/ou de caméras thermiques qui permettront aux formateurs de suivre et de guider l'évolution des stagiaires, dans cet espace où la visibilité est quasi nulle, depuis un poste de contrôle.

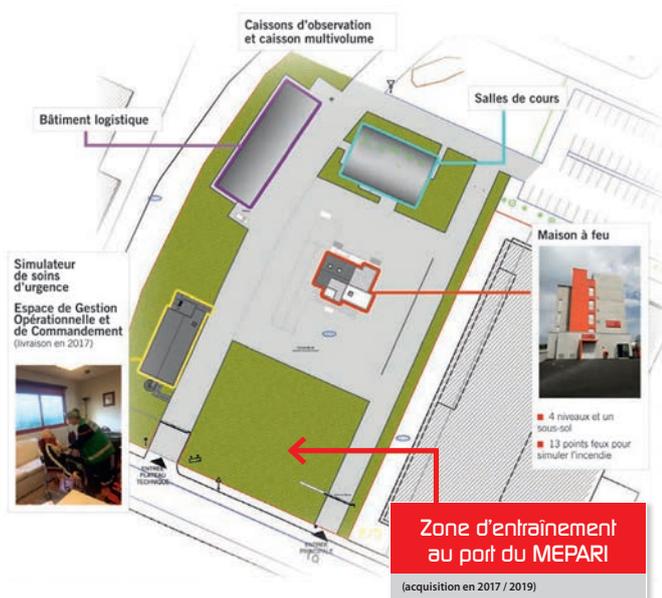
Le programme fonctionnel et technique du MEPARI qui recense

les besoins lié à ce nouvel outil a permis de lancer l'appel d'offre pour sélectionner la maîtrise d'œuvre qui réalisera le projet. L'outil intègrera des dispositifs complémentaires qui visent à favoriser la sécurité des intervenants, comme les techniques d'auto-sauvetage du sauveteur (TASS).

La prise en compte de la toxicité des fumées d'incendie est un élément important pris en compte dans ce projet, avec une gestion des EPI spécifique destinée à favoriser de bonnes conditions d'hygiène pour les stagiaires et formateurs qui manœuvrent sur le plateau technique (mise à disposition des EPI sur site et mise en place d'un circuit de traitement incluant leur nettoyage).

Une gestion des accès de manière simple et traçable est prévue pour permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'utiliser de manière planifiée ce nouvel équipement en soirée et le week-end dans le cadre de leur formation continue.

Cet outil pédagogique viendra compléter la construction récente de la maison à feu et permettra de doter le SDIS d'un plateau technique de formation performant répondant aux besoins de formation initiale et continue des sapeurs-pompiers.



## Le calendrier

- Consultation de maîtrise d'œuvre : été 2019
- Etudes de conception : années 2019-2020
- Consultation des entreprises et début des travaux : année 2020
- Livraison prévue en 2021
- Le coût du MEPARI, estimé à 1.2 million d'euros TTC, est financé intégralement par le Département.

## La progression pédagogique des sapeurs-pompiers au travers des outils pour se former à la lutte contre l'incendie

1

### La formation ouverte et à distance (FOAD)



Organisé depuis le domicile et au centre d'incendie et de secours  
**Objectif :** connaître les matériels de lutte contre l'incendie et leurs conditions d'emploi.

2

### Le module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant (MEPARI)



**Objectif :** développer l'aisance au port des équipements de protection individuelle (EPI). Appréhender les contraintes physiologiques et les perturbations sensorielles liées aux EPI.

3

### Le caisson d'observation des phénomènes thermiques



**Objectif :** observer le développement d'un incendie, comprendre et analyser les différents phénomènes : chaleur, fumées, visibilité, stress.

4

### Le caisson multivolumes



**Objectif :** acquérir les techniques d'engagement et de progression d'un binôme dans les conditions réelles d'un incendie.

5

### Maison à Feu (MAF)



**Objectif :** maîtriser les techniques d'extinction dans un simulateur proposant de multiples scénarios d'incendie.

## CIS Sens-de-Bretagne

Le chantier se poursuit. Les travaux de réhabilitation du CIS ont démarré courant juin. Un réaménagement complet des espaces intérieurs et extérieurs est prévu, avec notamment la création de vestiaires femmes/hommes.

À l'extérieur, une aire de manœuvre avec tour d'exercice sera aménagée. Les travaux devraient s'achever en novembre 2019 pour un coût d'opération s'élevant à plus de 200 000 d'euros.

## CIS Saint-Méen-le-Grand

La 1<sup>ère</sup> phase de travaux qui correspond à la construction des vestiaires, du local alerte et de la partie administrative se termine en décembre 2019. Elle impliquera le déménagement sur site des sapeurs-pompiers du CIS avant d'entamer la seconde phase de travaux, qui concerne la construction de la remise avec une livraison du nouvel ensemble prévue en juillet 2020.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Méen-le-Grand et les agents du Centre d'Exploitation Routier, qui intégreront également le site dans le cadre de ce projet de construction mutualisé, prendront possession de leurs locaux à l'été 2020. Le coût de l'opération de ce site mutualisé s'élève à 3,1 millions d'euros dont 1,9 millions d'euros pour le CIS.

## CIS Retiers

Il est prévu la construction d'un centre de secours mutualisé avec le Centre d'exploitation routier (rapprochement des CER de Janzé et Retiers). Le terrain retenu d'1,2 ha se situe au lieu-dit Bellevue sur la commune de Retiers.

Il regroupera les 30 sapeurs-pompiers qui composent l'effectif du CIS, les 20 agents du Centre d'exploitation routier et les 10 agents des Espaces Naturels Sensibles rattachés au Conseil départemental.

Le programme technique détaillé qui recense l'ensemble des besoins exprimés par les sapeurs-pompiers et les personnels du CER a été rédigé, il permettra de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre durant l'été 2019 et de désigner l'équipe d'architecte et du bureau d'études techniques dès septembre 2019.

La première pierre et la livraison du nouvel ensemble sont prévues au cours de l'année 2021, pour un coût d'opération de 3 millions d'euros dont 1.2 pour le CIS.

## CIS Vern-sur-Seiche

La construction du nouveau CIS s'achève. Le centre de secours a été livré et le déménagement a été organisé le 16 juillet. Le coût de l'opération s'élève à 1,4 million d'euros. L'inauguration du CIS, qui se



La première phase des travaux concernant les vestiaires, les locaux de vie et la tour de manœuvre, ils s'achèvent en septembre 2019. La réhabilitation de la surface actuelle du bâtiment existant transformée en remise suivra. Ces travaux permettront au CIS de Gévezé d'augmenter sa superficie de 440 à 620 m<sup>2</sup> dans des locaux refaits entièrement à neuf. La livraison est programmée au printemps 2020.

## CIS Domalain

Après le recensement des besoins (1 travée supplémentaire, réaménagement des vestiaires et sanitaires hommes et femmes), l'esquisse sera présentée par l'architecte retenu durant l'été 2019. Les travaux débiteront et finiront en 2020, pour un coût d'opération estimé à 120 000 euros.

## CIS Saint-Aubin-du-Cormier

Il est prévu la construction d'un centre de secours mutualisé avec le Centre d'exploitation routier actuellement situé sur Liffré. Le terrain retenu pour accueillir le futur site se trouve à proximité de l'échangeur A84. Le programme technique détaillé qui recense l'ensemble des besoins exprimés par les sapeurs-pompiers et les personnels du CER a été rédigé. Il prend en compte les besoins liés au fonctionnement du CIS mais aussi à l'accueil futur de jeunes sapeurs-pompiers.



### Prochaines étapes :

- **Été 2019** : lancement la consultation de maîtrise d'œuvre
- **Septembre 2019** : désignation de l'équipe d'architecte et du bureau d'études techniques

La première pierre et la livraison du nouvel ensemble sont prévues au cours de l'année 2021.



## Signature officielle de la convention entre le SDIS et le CHU de Rennes pour une meilleure coordination du secours à personne



Mardi 14 mai, Michèle Kirry, Préfète de la Région Bretagne et Préfète de l'Ille-et-Vilaine, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil d'administration du SDIS et Véronique Anatole-Touzet, Directrice du CHU de Rennes se sont réunis pour signer officiellement la convention en matière de secours à personne. Celle-ci vise à faire de la régulation médicale un pilier de l'organisation des secours à personne pour garantir la meilleure coordination de l'ensemble des acteurs dans le respect des missions de chacun.



Avec 74% des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, le secours à personne reste le motif d'engagement le plus fréquent. En 10 ans, une nette progression a été observée : +22% entre 2007 et 2017. 37 457 interventions pour secours à personne ont été enregistrées sur l'année 2018.

Face au nombre de demandes de secours croissante reçues au 18, au 112 et au 15, une réflexion a été engagée afin de disposer de

critères d'analyse commun pour l'évaluation de l'urgence, et permettre aux sapeurs-pompiers comme aux personnels du Samu Centre 15 d'identifier au plus vite l'urgence vitale.

La convention sur le secours à personne vient ainsi renforcer l'interconnexion des équipes sapeurs-pompiers et du Samu Centre 15 dans le traitement des demandes de secours et leur prise en charge.

La convention sur le secours à personne place la régulation médicale au cœur de l'organisation des secours pour optimiser les moyens du SDIS 35 et du SAMU-Centre15.



Elle permet ainsi de :

- **garantir un traitement identique des demandes de secours** que ce soit au CTA-CODIS ou au SAMU-Centre 15,
- **de mieux cibler les urgences vitales** nécessitant réellement l'engagement de moyens,
- **de limiter les départs réflexe** aux situations le requérant
- **d'éviter d'éventuelles admissions aux urgences** et/ou hospitalisations non-justifiées
- **d'optimiser la transmission des bilans médico-secouristes** et réduire les délais.

## Les évolutions majeures proposées par la convention

La convention sur le secours à personne place la régulation médicale au cœur de l'organisation des secours pour optimiser les moyens du SDIS 35 et du SAMU-Centre15.

Elle permet ainsi de :

- **garantir un traitement identique des demandes de secours** que ce soit au CTA-CODIS ou au SAMU-Centre 15,
- **de mieux cibler les urgences vitales** nécessitant réellement l'engagement de moyens,

- **de limiter les départs réflexe** aux situations le requérant
- **d'éviter d'éventuelles admissions aux urgences** et/ou hospitalisations non-justifiées
- **d'optimiser la transmission des bilans médico-secouristes** et réduire les délais.



Consulter  
la convention sur le secours  
à personne  
sur le site internet du SDIS 35  
en flashant le QRcode



## Ils prennent de nouvelles fonctions...



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Vincent Barrere**  
(Groupement Prévention -  
arrondissement de Fougères - Vitré)

Groupement Prévention  
Arrondissement de Redon



**Ltn 1<sup>ère</sup> classe  
Sébastien Cauet**  
CIS Saint-Malo

Chef de centre CIS Dol-de-Bretagne



**Ltn 1<sup>ère</sup> classe  
Jean-Baptiste Audrain**  
CTA - CODIS

Groupement Prévision-Opération



**Ltn 2<sup>ème</sup> classe  
Emmanuel Jamin**  
(SDIS 54)

adjoint chef Centre de formation  
départemental  
Groupement Formation-sport



**Hervé Abraham**  
(Groupement des services techniques)

Factotum  
(Pôle affaires générales)



**Anthony Collouard**

Administrateur système  
Direction des systèmes d'informations  
et de télécommunication



**Ropartz Gallais**

Gestionnaire de demandes  
Groupement des services techniques

## Un nouvel intranet est sur les rails

Le projet de mise en œuvre d'un portail intranet collaboratif est bel et bien sur les rails. L'agence Eolas, spécialisée dans le développement de projets webs et digitaux, a été retenue suite à l'appel d'offre lancé par le SDIS.

Elle est chargée de proposer une nouvelle architecture pour le futur portail intranet collaboratif qui devra être conçue à partir de la technologie JPlatform de la société JaliOS. Ce portail sera la porte d'entrée sur le système d'information du SDIS, et proposera des espaces de partage d'information et les accès à tous les outils de travail informatiques de manière personnalisée.

Un groupe projet associant les différentes composantes des groupements fonctionnels et territoriaux du SDIS a été mis en place sous le pilotage de Céline Claudel, chargée du projet au sein du Service Etudes de la Direction des systèmes d'information et de communication. Les premières réunions de travail sont prévues à la rentrée avec la société et se poursuivront jusqu'en juin 2020, date prévisionnelle de mise en œuvre du futur portail.

Le nouvel intranet viendra remplacer l'actuel site intranet qui s'appuiera toujours sur l'espace documentaire E-doc pour le partage des fichiers référentiels. Le travail collaboratif quant à lui sera réalisé au sein du portail intranet collaboratif.

**Vous souhaitez remonter un besoin particulier dans le cadre du futur intranet ? N'hésitez pas à vous rapprocher d'un des contributeurs référents identifiés au sein du groupe projet.**

### Choisissez le nom du nouveau portail intranet !

Nous vous proposons de participer au choix du nom de ce futur portail intranet, parmi 6 propositions formulées par l'équipe projet. Ce nom être facile à retenir, à épeler et à prononcer pour faciliter son appropriation par les utilisateurs. Le nom qui sera le plus plébiscité sera repris sur la page d'accueil du portail intranet pour permettre une bonne identification de l'outil.



**VOUS AVEZ JUSQU'AU  
30 AOÛT POUR VOTER.  
A VOS CLICS !**



### Les contributeurs référents du groupe projet intranet :

Lcl Régis Demay, Geraldine Foucher, Typhaine Michel-Villaz (DO) - Jean-François Bourdais, Christophe Chauvet (DRH) - Anne-Laure Ramez (DAF) - Alain Cornillon (DSSM) - Cne Franck Lefeuvre (DTL) - Cdt Régis Lecrivain, Marie Colliot (MCCISST) - Estelle Melki (Communication) - Céline Claudel (DSIT)

# En route pour le CIS de Plélan-le-Grand

Situé à proximité immédiate du massif forestier de Paimpont et de l'axe routier Rennes-Vannes, le CIS de Plélan-le-Grand est implanté au cœur d'un secteur rural. 39 sapeurs-pompiers concourent au fonctionnement du centre qui réalise 480 interventions à l'année.



## Capitaine Dominique Hedreuil, chef de centre

Dominique Hedreuil est engagé à Plélan-le-Grand depuis 32 ans. Il totalise à ce jour 11 années d'ancienneté en tant que chef de centre.



### Effectif

39 sapeurs-pompiers volontaires, dont 2 officiers, 14 sous-officiers (dont 8 formés tout engin) et 23 caporaux et hommes du rang. Au nombre de 10, les femmes sont particulièrement bien représentées dans l'effectif du CIS, soit 1/4 de l'effectif global. A ce nombre, vient s'ajouter 1 médecin, 3 infirmiers et 3 jeunes sapeurs-pompiers.

De nouveaux recrutements sont envisagés suite à des contacts établis lors de la tournée des calendriers et l'installation de nouveaux arrivants sur la commune.

### Fonctionnement

L'organisation opérationnelle du centre a évolué il y a trois ans afin de permettre plus de souplesse et d'alléger la charge qui repose sur chaque volontaire. Le CIS est ainsi passé d'un système de gardes hebdomadaires à des gardes de 24h réalisées du lundi au vendredi par 5 équipes de gardes.

La prise d'astreinte se fait à 7h le matin. Cette solution présente l'avantage d'apporter davantage de souplesse au fonctionnement et de permettre aux personnels de mieux récupérer un lendemain de garde. En revanche, l'équipe de garde du week-end assure la permanence du vendredi 19h au lundi à 7h.

Un fonctionnement sur 5 équipes de garde a été maintenu afin d'éviter de sur-solliciter les personnels le week-end. Cette organisation a été testée au préalable durant 3 mois avant d'être pérennisée. Elle a eu par ailleurs un impact positif puisque la disponibilité des personnels s'est améliorée.

Les personnels participent par ailleurs à une manœuvre mensuelle. Deux dates sont proposées les 2 premiers dimanches du mois (sauf durant l'été) et les personnels ont la possibilité de s'inscrire selon leur disponibilité. Une manière s'adapter aux contraintes des sapeurs-pompiers. Une séance de sport collective est intégrée à la manœuvre.

### Risques particuliers du secteur

Le CIS de Plélan-le-Grand constitue un maillon stratégique pour la couverture des risques feux de forêt sur le secteur. Son secteur est particulièrement étendu et comprend la forêt de Paimpont, ainsi que d'autres massifs forestiers sur Maxent et Saint-Péran notamment. Près de 95% de l'effectif du CIS est formé au feu de forêt. Une formation Feu de forêt (FDF1 ou FDF2) d'une journée est réalisée par les personnels chaque année. A noter par ailleurs la présence d'un monument à défendre sur le secteur, l'Abbaye de Paimpont, située au cœur du centre historique.

Le CIS couvre par ailleurs une portion importante de l'axe routier Rennes-Vannes (RN 24).

### Population défendue

Le CIS de Plélan-le-Grand intervient en 1<sup>er</sup> appel sur les communes de Maxent Ouest, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Treffendel, soit une population de près de 8 000 habitants.

### Moyens matériels

1 BRSL – 1 CCF – 1 FPT – 1 VLF – 1 VLHR – 1 VLS – 1 VSAV – 1 VSR – 1 VTU  
Un projet de nouveau CIS est engagé. Le terrain retenu, permettra au CIS de disposer d'une superficie de 4000 m<sup>2</sup>. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2020 (voir page 29).

**482**  
interventions en 2018



**311**  
secours  
à personnes  
(soit 64.5%)



**80**  
secours  
routiers  
(soit 16.5%)



**21**  
opérations  
diverses  
(soit 4.5%)



**70**  
incendies  
(soit 14%)

## Dans les locaux avec les personnels d'astreinte

**Sergent-chef Nathalie Morand,**  
36 ans SPV depuis 20 ans



*« Le sport est intégré à toutes les manœuvres. Il y avait de vraies réticences à la pratique, mais il a aujourd'hui pleinement sa place dans nos activités »*

« J'entre cette année dans ma 20ème année d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. J'ai fait mes premiers pas au sein du centre à 16 ans. A l'époque, il était encore possible d'entrer à cet âge. C'est mon père qui m'a transmis cette passion. Je me suis impliquée au fil des années au travers de plusieurs fonctions. J'ai occupé celle de présidente de l'amicale durant 12 années ; je suis aujourd'hui animatrice sportive au sein du CIS. Aujourd'hui, le sport est intégré à toutes les manœuvres. Je propose diverses activités afin que chacun puisse trouver du plaisir à pratiquer le sport et voir l'importance d'entretenir sa condition physique. Cela n'était pas gagné au départ ! Il y avait de vraies réticences à la pratique, mais le sport a aujourd'hui pleinement sa place dans nos activités. Nous essayons de varier les activités pour satisfaire tout le monde, en proposant des petits ateliers. Corde à sauter, sauts d'obstacles, ou jeux collectifs comme le volley-ball, le hand-ball ou des balles au prisonnier. Il faut que cela reste ludique de manière à entretenir l'esprit de cohésion. L'été, nous proposons également des jeux aquatiques car nous disposons d'une piscine de plein air à proximité du CIS. Ma vie personnelle me permet ces dernières années de dégager plus de temps. J'ai validé la formation de chef d'agrès une équipe il y a 4 ans et j'évolue depuis un an au grade de sergent-chef ».

*« J'ai choisi de m'investir dans la garde au drapeau. L'activité a également séduit d'autres collègues de Plélan. Un tiers de l'effectif vient d'ici ! »*

« J'ai démarré en tant que sapeur-pompier volontaire au CIS de Dinard durant une année avant de rejoindre Plélan-le-Grand il y a 11 ans. Je suis responsable de la maintenance des véhicules, une mission qui m'a été confiée il y a 3 ans. Je m'occupe du suivi des contrôles techniques, des accidents et constats ainsi que du suivi des réparations. Je suis ainsi l'interlocutrice du CIS ; tout problème m'est signalé directement afin que je puisse faire le lien avec le groupement des services techniques. Les personnels me font confiance, ce qui est appréciable et je fais en sorte que le problème soit traité au plus vite. J'ai également choisi de m'investir dans la garde au drapeau. J'ai découvert cette activité il y a 6 ans. Je suis allée voir quelques répétitions et plusieurs cérémonies. Cela m'a tout de suite plu. J'adore cette prestance, l'image que cela renvoie. A l'époque, la garde au drapeau cherchait à recruter des personnels féminins. Aujourd'hui, nous sommes 3 femmes sur un effectif de 15 sapeurs-pompiers. L'activité a également séduit d'autres collègues volontaires de Plélan-le-Grand puisqu'un tiers de l'effectif actuel de la garde au drapeau vient d'ici ! Nous sommes d'ailleurs fiers d'avoir été 4 sapeurs-pompiers du CIS sélectionnés pour défiler le 14 juillet 2013 sur les Champs Elysées. Cela nous a demandé beaucoup de travail et de persévérance, mais c'est une belle récompense de notre engagement ! »

**Caporal-chef Emma Lefeuvre,**  
37 ans, SPV depuis 13 ans



*« Les avis étaient mitigés sur la mise en place du régime des 24h. Il a fallu s'habituer aux nouveaux plannings. C'est une organisation plus souple »*

**Adjudant-chef Daniel Gralan,**  
58 ans, SPV depuis 33 ans



« Je suis arrivé en tant que sapeur-pompier volontaire à Plélan-le-Grand un peu par hasard. On est venu me chercher, et aujourd'hui je fais partie des deux plus anciens du CIS ! J'ai occupé la fonction de chef de garde durant 23 ans. Le changement de planification des gardes n'a pas été vécu de manière compliquée à mon niveau. Au départ, les avis étaient un peu mitigés sur la mise en place du régime des 24h. Il a fallu prendre le pli et s'habituer aux nouveaux plannings. L'expérimentation a duré 3 mois et au final, tous les personnels étaient unanimes pour conserver ce fonctionnement. C'est une organisation qui offre plus de souplesse. Il est plus facile de se faire remplacer, et cela permet durant l'été de faire tourner l'effectif plus souvent. Pour moi qui aie travaillé de nuit, c'est un vrai confort de travail. Les sapeurs-pompiers peuvent plus facilement récupérer après une nuit compliquée. J'ai cessé mon activité professionnelle depuis, mais je conserve mon engagement. J'ai plus de temps pour m'y consacrer et cela me permet de conserver un lien social. J'ai la chance d'avoir participé à des feux de forêt importants sur le secteur comme à Monterfil en 1989 et à Paimpont - au Val Sans Retour - l'année suivante. La présence des nombreux massifs forestiers et de quelques châteaux sur le secteur m'a offert l'opportunité de réaliser quelques interventions assez singulières qui resteront des souvenirs marquants de ma carrière ».

# VOCATION



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

2 rue du Moulin de Joué  
35701 Rennes Cedex 7  
☎ 02 99 87 65 43

# SECOURS

Suivez-nous sur : [SDIS35officiel](#)  
[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

